

**République de Côte d'Ivoire**

-----  
**Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale**  
-----



**INVITE DES REDACTIONS DE FRATERNITE MATIN**

**Thème**

**« Intensification et élargissement des bénéficiaires de la  
CMU et présentation des acquis dans le secteur de  
l'Emploi »,**

-----  
**Propos liminaires de Monsieur le Ministre**

Date : jeudi 7 février 2019

Lieu : Fraternité Matin

- Monsieur le Ministre de la Communication et des Médias, Porte-Parole du Gouvernement,
- Monsieur le Directeur Général de Fraternité Matin ;
- Chers collaborateurs ;
- Mesdames et Messieurs les journalistes ;

Je voudrais, avant tout propos, remercier le Directeur Général de Fraternité Matin et l'ensemble de son équipe, pour l'invitation à participer à cette tribune qui nous offre l'opportunité de mettre en lumière, les actions du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale en ce début d'année 2019.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements à mon collègue, le Ministre Sidi TOURE, qui a initié cette rencontre d'échange avec le Département ministériel dont j'ai la charge.

### **Mesdames et Messieurs,**

Les principales missions de ce département ministériel sont :

- **appliquer**, contrôler et évaluer la politique nationale en matière de travail, d'emploi et de protection sociale ;
- **impulser** la création d'emplois en liaison avec les autres départements ministériels ;
- **promouvoir** l'insertion des couches vulnérables.

Comme vous le constater, notre ministère est appelé à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du PSGouv.

Le thème central qui nous est soumis, « Intensification et élargissement des bénéficiaires de la CMU et présentation des

acquis dans le secteur de l'Emploi », nous amène à articuler notre intervention autour de ces deux points :

- les acquis dans le secteur de l'emploi et de la protection sociale ;
- la Couverture Maladie Universelle (CMU).

## **I. Les acquis en matière d'emploi et de protection sociale de 2015 à nos jours**

**Mesdames et Messieurs,**

Agissant dans le cadre de ses missions, le Ministère a poursuivi et initié des chantiers, en vue de répondre aux aspirations profondes des populations. Ainsi, nous avons enregistré les principaux résultats suivants :

- l'adoption d'un nouveau Code du Travail ;
- l'élaboration d'un document de Stratégie de Promotion de l'emploi des couches vulnérables ;
- la réalisation d'études de bassins d'emplois dans quatre régions (Poro, Tchologo, Grands Ponts et Gbêkê), ainsi que la réalisation de l'application d'une « carte Emploi », permettant de disposer d'informations en temps réels sur l'emploi ;
- **depuis 2015, une revalorisation des salaires dans le secteur privé ;**
- le recrutement dérogatoire à la Fonction Publique, de personnes en situation de handicap depuis 2014 ;
- le démarrage de la mise en œuvre du projet national d'assistance aux personnes âgées (le PNAPA) ;

- le lancement du dialogue social par le Gouvernement en vue de la création d'un régime de retraite complémentaire en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat ;
- la prise d'un décret d'application du Code de travail sur l'embauche des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.

En dépit de ce qui précède, notre tâche est loin d'être achevée. Nos compatriotes, particulièrement les plus vulnérables, placent leurs espoirs de bénéficier, davantage, de la redistribution des fruits de la forte croissance économique que connaît notre pays.

Nous devons donc intensifier les actions en matière sociale. A ce titre, les principales actions prioritaires suivantes ont été identifiées :

- l'organisation des élections professionnelles ;
- l'adoption de textes notamment les textes portant création et réglementation des régimes complémentaires de retraite par capitalisation des travailleurs du secteur formel (privé et public) et les textes portant création et réglementation du régime spécial des travailleurs indépendants (RSTI) et du régime complémentaire des travailleurs indépendants (RCTI).

En 2019, un point d'honneur sera mis sur l'accélération et la généralisation de la Couverture Maladie Universelle, d'abord au profit des indigents, des travailleuses et des travailleurs du secteur formel puis, de manière progressive, à l'ensemble des couches de la population ivoirienne.

## **II. la Couverture Maladie Universelle (CMU) ;**

La Couverture Maladie Universelle est un système national obligatoire de couverture du risque maladie dont l'objectif est d'assurer l'accès à des soins de qualité à moindre coût, à l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

**Le démarrage effectif est prévu pour le début du mois d'avril 2019.** La population cible de démarrage est estimée à **4 millions de personnes.** A ce jour, **1.186.000 personnes sont enrôlées.** Un réseau de 725 centres de santé de premier contact a été, retenu pour le démarrage de la CMU.

Il convient de rappeler que la phase expérimentale de la CMU a été lancée le 25 avril 2017 par le Premier Ministre, à l'attention des étudiants des établissements d'enseignement supérieur public et privé des villes d'Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et Daloa. Cette phase a donné des résultats probants.

Pour mettre en œuvre cette phase expérimentale qui concerne 150 000 étudiants, le Gouvernement a consenti d'énormes sacrifices en réhabilitant les centres de santé universitaires pour un coût de **2,2 milliards de Francs CFA**, et en prenant en charge les cotisations des étudiants sur une période d'un (01) an pour un montant de **900 millions de Francs CFA.**

Depuis le 24 novembre 2018, les populations indigentes issues des Districts Sanitaires de Yamoussoukro, Dabakala et Issia, **estimées à 30.336 personnes**, bénéficient de la prise en charge médicale **à titre gracieux.**

Je voudrais, pour conclure avant les échanges, affirmer que le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale dont j'ai la charge, travaille à contribuer de façon significative à l'édification

- d'une Côte d'Ivoire pour tous,

- d'une Côte d'Ivoire encore plus inclusive et plus solidaire, qui ne laisse personne de côté.

Je vous remercie.